

CPS<sup>rbc</sup>/RWB<sup>bhg</sup>



*Réf : CPS<sup>RBC</sup> / Avis n° 40 (23 octobre 2012)*

## **Avis n° 40**

### **avis conjoint du CPS-RBc et du CWPS concernant la collaboration Wallonie-Bruxelles en matière de recherche**

Cet avis a été préparé par le secrétariat du CPS<sup>RBC</sup> conjointement avec le CWPS. Il a été adopté par l'assemblée plénière le 23 octobre 2012

## Introduction

Au cours de l'été 2011, les CPS-RBc et le CWPS ont rendu chacun un avis sur le Plan d'actions conjoint Wallonie/Bruxelles pour la recherche adopté le 3 mars 2011 par le Gouvernement interfrancophone régional et communautaire. Ces avis se fondaient notamment sur un travail mené en commun par les deux Conseils sur la question de la portabilité des aides et celle de la collaboration interrégionale dans le domaine de la R&D.

En automne 2011, les deux Conseils ont remis un avis commun sur le Plan d'actions, confirmant et/ou complétant les propos développés dans leurs avis antérieurs. Ils se sont engagés, à cette occasion, à formuler des propositions communes concernant la programmation conjointe de la recherche.

Dans la foulée, les deux CPS ont proposé la constitution d'un groupe d'experts indépendants (GEI). Chaque Conseil y serait représenté par 4 ou 5 personnes chargées des formuler une proposition d'avis.

Le CPS-RBc a développé une démarche similaire vis-à-vis du VRWI. Jusqu'à présent, toutefois, seuls des contacts bilatéraux CPS-RBc/CWPS et CPS-RBc/VRWI ont eu lieu, même si une concertation tripartite n'est pas à exclure dans une phase ultérieure.

Le GEI entre la Région wallonne et la Région bruxelloise était constitué comme suit:

RBC		Wallonie	
Daniele Carati	ULB	Nathalie Burteau	UCL
Jeroen Deleu	Siris	Marc Vanderkelen	Accord-Wallonie
Claude May	Innoviris	Marc Humblet	Sabca
Didier Malherbe	UCB	Charles Hirsch	Numflo

Le secrétariat a été assuré par Mme Jenny Vandenbranden, secrétaire du CPS-RBc. Les secrétaires du CWPS ont également assisté aux réunions.

Ce groupe a produit un rapport basé sur les contributions de ces experts pendant trois sessions de travail. Aucune étude supplémentaire de benchmarking n'a été effectuée pour la Région wallonne ou la Région bruxelloise afin de nourrir les débats. Les experts se sont appuyés sur des études existantes et les documents de politiques des deux régions.

## CONCLUSIONS DE LA RECOMMANDATION DU IEG

Les conclusions du GIE concernant les possibilités de collaboration entre la Région Wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale sont les suivantes:

- Des programmations conjointes dans les domaines des TIC, des technologies vertes et des sciences du vivant sont possibles. Il faudrait analyser plus en profondeur les domaines dans lesquelles la collaboration interrégionale aurait une plus-value, par exemple en interrogeant les pôles de compétitivité wallons, les clusters bruxellois et les fédérations professionnelles, qui s'occupent de la veille technologique et ainsi élargir le débat afin de pouvoir suggérer des propositions pointues pour de futurs appels.
- En ce qui concerne la programmation européenne, une concertation est nécessaire afin de pouvoir parler d'une seule voix en ces matières. Il est en outre proposé de concevoir des programmes sur ces thématiques européennes au niveau régional qui joueraient un rôle de levier. L'encouragement de dépôt de projets pourrait également faire l'objet d'une stratégie commune.
- Le rapprochement des administrations de la recherche est vivement encouragé, l'harmonisation des différents programmes régionaux et l'ouverture mutuelle des programmes faciliteraient les partenariats.
- En ce qui concerne la portabilité, il est proposé d'appliquer le principe et de dresser le bilan des transferts d'ici 2 à 3 ans.
- Le financement des interfaces universitaires (TTO) doit faire l'objet d'une concertation voire d'une collaboration entre les régions. Comme proposé dans l'avis A1037 du CPS Wallon, un contrat de gestion pluriannuel est à considérer.
- En ce qui concerne une collaboration entre les trois régions du pays, il est proposé de s'inspirer des PAI afin de concevoir un programme interrégional en recherche appliquée.

## AVIS CONJOINT DES DEUX CONSEILS

Les Conseils soutiennent pleinement ces recommandations et soulignent l'importance de cette matière en vue de la croissance des deux Régions.

En ce qui concerne les recommandations visant la collaboration Wallonie-Bruxelles, les Conseils notent que le Plan d'actions conjoint Wallonie-Bruxelles apporte déjà des premières réponses. Ils insistent pour que ce Plan soit rapidement mis en œuvre, en concertation avec les acteurs concernés. Ils prennent acte à cet égard de la note au Gouvernement du 3 mai 2012 concernant l'évaluation et l'extension du Plan et souhaitent être informés officiellement des avancées réalisées.

Les Conseils attirent l'attention sur le fait que certaines des recommandations précitées ne figurent pas ou pas entièrement dans le Plan conjoint (recommandations 2, 3 et 5). Ils estiment que ces aspects devraient être intégrés dans le Plan lors de la prochaine évaluation intermédiaire de ce dernier.

En ce qui concerne la recommandation 6, visant la collaboration entre les trois régions, une consultation au niveau du CIMPS et/ou CIS s'avère indispensable.

Les Conseils se tiennent à la disposition pour toute analyse ou avis complémentaire concernant la mise en œuvre de ces recommandations.